

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante-septième session (31^e session extraordinaire)
Genève, 9 – 17 juillet 2024**

RAPPORT SUR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

établi par le Secrétariat

1. L'Assemblée générale de l'OMPI, à sa cinquante-cinquième série de réunions tenue du 14 au 22 juillet 2022, a décidé de convoquer, au plus tard en 2024, une Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques (ci-après dénommée "conférence diplomatique"), sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/43/5 ("Texte du président sur le projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques") et de toute autre contribution des États membres, et a chargé le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ("IGC") de se réunir en session spéciale pendant cinq jours au deuxième semestre de 2023, afin de continuer de combler les lacunes existantes à un niveau suffisant (voir le paragraphe 309 du document WO/GA/55/12).

2. Conformément à cette décision, l'IGC s'est réuni en session spéciale du 4 au 8 septembre 2023. L'IGC a examiné et révisé le texte du préambule et les articles 1 à 9 de l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/SS/GE/23/2, et a décidé que le texte révisé serait transmis au comité préparatoire de la conférence diplomatique en tant qu'articles de fond de la proposition de base pour un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques (ci-après dénommée "proposition de base"). La proposition de base est disponible [en ligne](#).

3. L'Assemblée générale de l'OMPI, à sa cinquante-sixième session, tenue du 6 au 14 juillet 2023, est convenue de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2024-2025. L'IGC se réunira de nouveau le 29 novembre 2024 pour sa quarante-huitième session et du 2 au 6 décembre 2024 pour sa quarante-neuvième session.

4. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)" (document WO/GA/57/7).

[Fin du document]